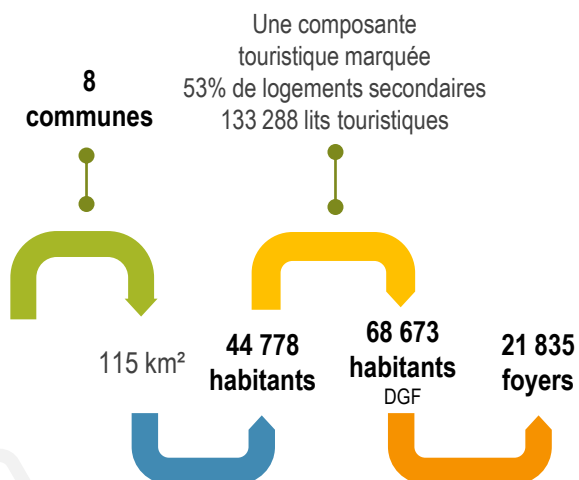


Le territoire



Les faits marquants 2019

Extension des consignes de tri des emballages

L'Agglomération a été lauréate de l'appel à candidatures lancé par CITEO lui permettant ainsi de simplifier les consignes de tri des emballages applicables sur le territoire. Ainsi, à compter du 1^{er} novembre 2019, tous les habitants ont été invités à déposer dans les conteneurs de tri l'ensemble des emballages produits. Cette démarche a été accompagnée d'une large campagne de communication.

Renouvellement et densification du parc de colonnes d'apport volontaire

Le parc de colonnes d'apport volontaire permettant la collecte du verre sur tout le territoire mais aussi des emballages et des ordures ménagères était obsolète et très dégradé. Son remplacement intégral et la densification ont été initiés dès l'été 2019. Cette opération sera achevée début 2020. Elle permettra d'offrir un service de proximité et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire.

Mise en place de sondes de télérelève

Toutes les nouvelles colonnes d'apport volontaire ont été équipées de sondes de télérelève permettant de connaître en temps réel le taux de remplissage et de programmer ainsi les collectes optimisées.

Mise en œuvre de véhicules propres

L'agglomération du Pays de l'Or porte depuis plusieurs années un programme de renouvellement des flottes lourde et légère au profit de véhicules propres. Pour le pôle Environnement, 10 voitures et utilitaires à carburateur GNV sont venues remplacer les anciens matériels diesel.

Optimisation du transport des bennes de déchèteries

L'opération de test d'un compacteur mobile destiné à compacter les bennes de déchèteries initié en novembre 2018 ayant été particulièrement concluant, l'agglomération a fait

l'acquisition d'un matériel de ce type réceptionné en mai 2019. Ainsi, le tonnage de déchets compactables s'est accru de 17% entre 2018 et 2019, le nombre de bennes transportées a quant à lui baissé de 22%. Cet outil permet de limiter la pollution de l'air, l'usure des véhicules et de maîtriser les coûts d'exploitation.

Sécurisation de la déchèterie de Palavas les Flots

Dans la continuité du schéma de rénovation des 4 centres de valorisation, l'agglomération a renové le dispositif anti-chute présent sur la déchèterie de Palavas-les-Flots. En lieu et place des barrières simples d'une hauteur de 1,10m, les gardes corps rabattables en tablettes ont été positionnés. Ceux-ci permettent aisément de déposer les déchets dans les bennes puisqu'ils sont à une hauteur de 70 cm.



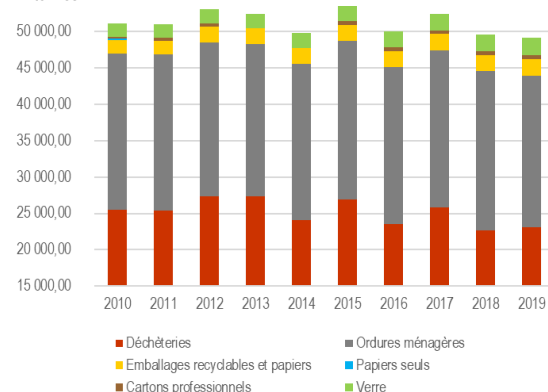
Indicateurs techniques

Evolution des tonnages de DMA collectés

Quantité collectée (en tonnes)	2019	Evolution 2010-2019	Evolution 2018-2019
Population de référence	44 673	+12,6%	-0,2%
Ordures ménagères résiduelles	20 913	-2,8%	-4,4%
Emballages recyclables et papier	2 242	+10,0%	+1,8%
Carton	583	+119,0%	+6,7%
Verre	2 375	+34,3%	+3,6%
Sous-total ordures ménagères	26 112	+2,0%	-3,0%
Centres de valorisation	23 058	-9,6%	+1,6%
Total déchets ménagers et assimilés	49 170	-3,8%	-0,9%

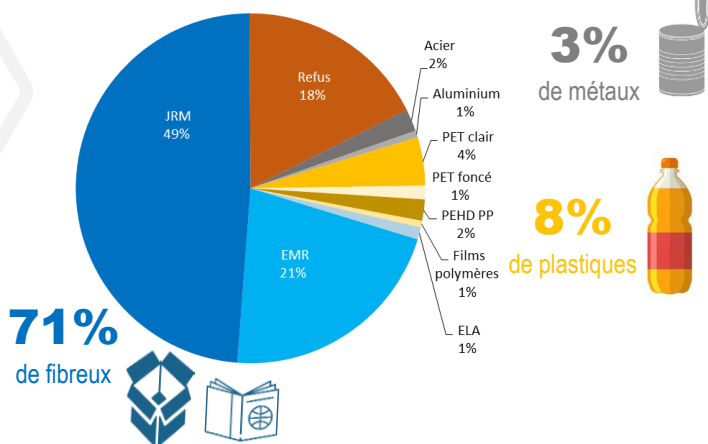
Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés

En tonnes



Performance de tri des emballages recyclables

Composition des emballages recyclables triés



Quels résultats ?

- 2 242 tonnes d'emballages recyclables et papiers collectés
- 2 196 tonnes triées
- 17,4% d'erreurs de tri
- +1,8% de tonnage collecté

Attention aux erreurs de tri

Les erreurs de tri ont des conséquences techniques (perturbation de la chaîne de tri, risque de refus de l'ensemble du conteneur, ...) mais aussi économiques. **Les 388 tonnes de refus collectées en 2019 ont généré un surcoût de 22 000 € par rapport à un dépôt avec les ordures ménagères, soit 56 € la tonne.** En outre, les soutiens versés par CITEO s'en trouvent impactés.

Evolution des tonnages collectés en déchèteries

Quantité collectée (en tonnes)	2019	Evolution 2010-2019	Evolution 2018-2019
Bois	303	-	-
Cartons	451	-16,7%	15,2%
Gravats	4 775	-33,7%	21,4%
Encombrants	4 136	-31,8%	-8,7%
Végétaux	11 034	+3,8%	-8,2%
Métaux	497	-26,7%	-19,9%
DEA	1 409	-	33,5%
Polystyrène	-	-	-
Déchets toxiques (DDS, huiles)	28	0,5%	2,2%
DEEE	379	+14,9%	8,7%
Total	23 058	-9,6%	1,6%

15 740 cartes distribuées depuis la mise en place du nouveau système de contrôle d'accès, réservant l'entrée des centres de valorisation aux seuls habitants de l'Agglomération.

169 620 entrées sur les 4 centres de valorisation enregistré en 2019.

6 535 passages sur les 2 déchèteries réservées aux professionnels.

1 928 tonnes déposées par les professionnels dans les déchèteries qui leur sont dédiées.

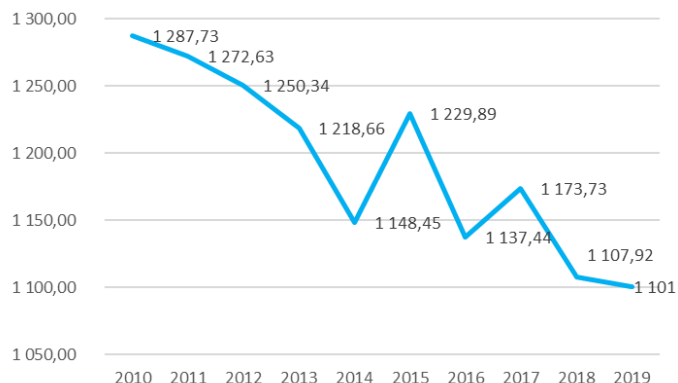


Performances de collecte

EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

OM, collecte sélective, déchèteries

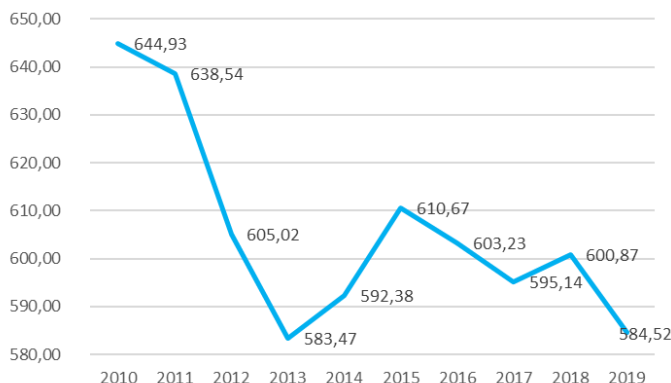
en kg / hab. INSEE



EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS COLLECTÉS

OM, collecte sélective hors déchèteries

en kg / hab. INSEE



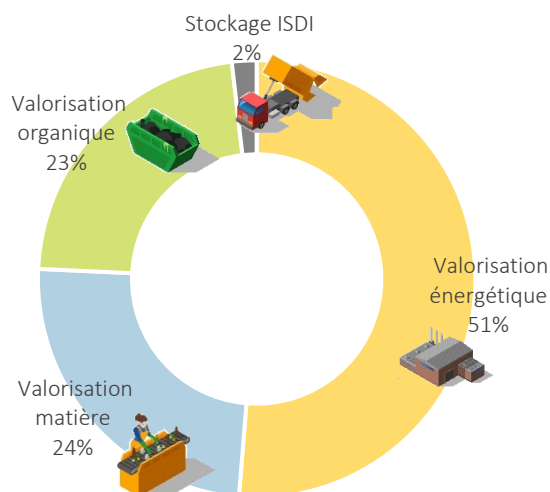
Quelles sont les obligations réglementaires ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, codifiée sous l'article L.541-1 du code de l'environnement, prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

- Objectif atteint : -14,5%
- Objectif atteint : le tonnage a été multiplié par 2
- Objectif atteint : pas de recours au stockage
- En cours : fourniture de composteurs, aménagement d'aire de compostage collectif
- Objectif atteint : extension des consignes effective depuis novembre 2019

Mode de traitement des déchets



98% des déchets valorisés

En 2019, l'Agglomération du Pays de l'Or a valorisé 98% des 49 170 tonnes de déchets collectés.

Notons que le stockage ne concerne que les gravats, exclus du périmètre des déchets ménagers et assimilés.

La principale filière de valorisation reste l'incinération avec récupération d'énergie. Cette unité produit chaque année environ 75 000 MWh d'électricité, soit l'équivalent des besoins de plus de 13 300 foyers.

L'Agglomération maintient sa démarche de compostage à la ferme permettant la production d'amendement organique, directement sur les parcelles agricoles, à partir des déchets végétaux collectés.

Communication et prévention

- Depuis juin 2019 : 5 460 gobelets prêtés – 34 manifestations couvertes
- 3 journées d'ateliers participatifs sur la thématique de la prévention de production de déchets
- 10 événements grand public d'importance en tri sélectif des déchets recyclables
- 949 élèves – 39 classes du primaire au collège sensibilisés à la gestion des déchets
- 34 réunions d'information sur le tri des emballages
- 3 aires de compostage collectif aménagées, 9 établissements pédagogiques équipés en composteurs



Indicateurs financiers

Montant global des dépenses du service

11 973 901 €

dépensés en 2019

10 218 848 € en fonctionnement **1 755 053 € en investissement**

Les principaux postes de dépense sont :

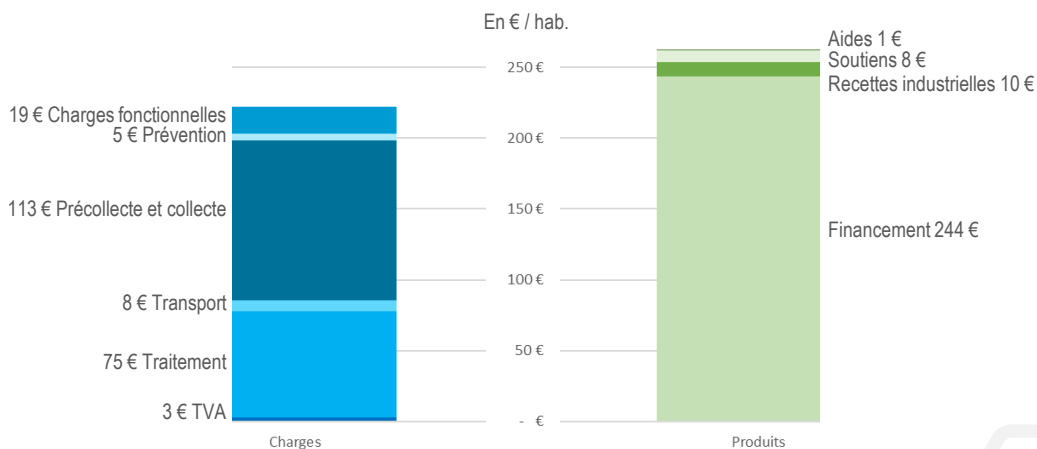
- 4 479 311 € au titre de la collecte
- 3 777 044 € au titre du traitement des déchets

(source compte administratif)

Les dépenses d'investissement révèlent les projets menés en 2019 :

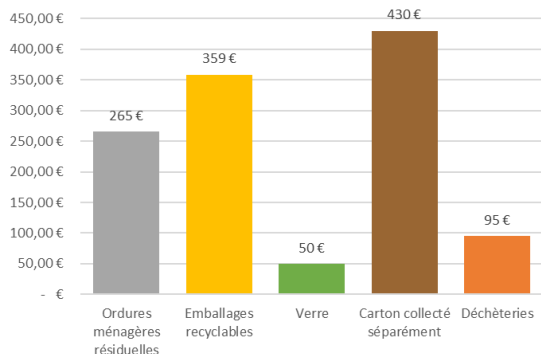
- 902 713 € pour l'achat d'équipements de précollecte (bacs, colonnes, composteurs)
- 250 311 € pour l'achat de véhicules

Répartition des charges, produits et du financement

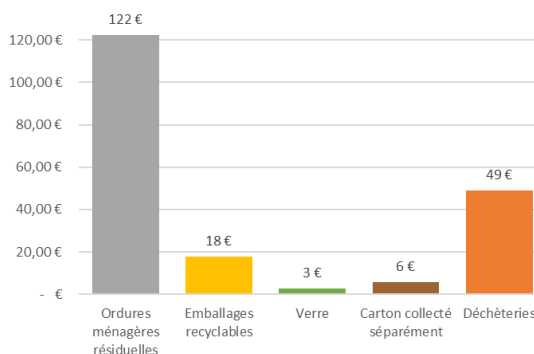


Coûts aidés des différents flux

Coût aidé à la tonne par flux
en € HT



Coût aidé par habitant et par flux
en € HT



Le coût aidé est le coût qui reste à la charge de l'Agglomération. Il représente l'ensemble des charges qui affectent le service, déduction faite des produits.